



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Bouches-du-Rhône

WEBINAR ORTHOPHONISTES - ACTIV'SANTÉ

LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ (DMP)



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Bouches-du-Rhône

COMMENT ET POURQUOI UTILISER LE WEB PS POUR LE DMP ?

- Portail avec un accès sécurisé via CPS ou Pro Santé Connect (e-CPS mobile possible)
- Utilisable indépendamment du logiciel métier, ou via un accès web contextuel intégré à certains logiciels.
- Permet :
 - De consulter les DMP de ses patients
 - D'ajouter des documents médicaux
 - De configurer son accès selon son cadre d'exercice
 - De partager des informations essentielles entre professionnels et avec les patients



DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Bouches-du-Rhône

COMMENT SE CONNECTER ?

Sur le site : <https://www.dmp.fr/>, accédez au DMP

Vous pouvez vous identifier soit :

a) Via votre carte CPS à l'aide d'un lecteur de carte + un PC configuré

ou

b) Via Pro Santé Connect(PSC), l'authentification se fait avec une CPS ou une e-CPS (mobile)

Vous pouvez également le faire via votre logiciel métier. S'il est compatible, un bouton permet d'ouvrir le DMP via un navigateur sans réauthentification.



LA PREMIÈRE CONNEXION

À la première connexion, il est obligatoire de définir votre situation et votre cadre d'exercice. Cela permet l'adaptation automatique des droits d'accès et le bon rattachement des documents ajoutés.

Vous devez donc :

- Choisir la structure d'exercice (hôpital, cabinet, maison de santé...)
- Définir du cadre d'exercice (ambulatoire, HAD...)
- Et saisir la période d'exercice (max. 3 ans)

ACCÉDER AU DMP D'UN PATIENT

Depuis la page **Mes Patients**:

Vous aurez accès à la liste de vos patients autorisés et/ou faire une recherche du patient à l'aide de :

- Sa carte Vitale
- Son Matricule INS (NIR)
- Ses coordonnées : nom / prénom / date de naissance

Comment accéder au DMP d'un patient ?

La page Mes Patients est la page affichée par défaut après authentification. Vous pouvez accéder à un DMP de plusieurs façons :

- Par sélection du patient dans la liste des DMP pour lesquels vous bénéficiez d'une autorisation d'accès ;
- Par lecture de sa carte Vitale ;
- Par saisie de son matricule Identifiant National de Santé (NIR) ;
- Via la recherche du patient par ses traits d'identité (nom, prénom, âge...).

The screenshot shows the 'Mes Patients' interface with several callouts:

- Accès par lecture de la Carte Vitale:** Points to a button labeled 'Lire la carte Vitale'.
- Accès par matricule INS:** Points to a search form with 'Identifiant' and 'Rechercher' fields.
- Accès par saisie d'un identifiant national de santé:** Points to the same search form.
- Accès par recherche du patient par ses traits d'identité:** Points to a search form with 'Nom (d'usage ou de naissance)', 'Prénoms', and 'Année de naissance (AAAA)' fields, and buttons 'Rechercher parmi mes patients' and 'Effacer les critères'.
- Accès par choix du patient dans la liste de vos patients:** Points to a table of patients.

The table 'Mes patients qg/zm' has the following data:

	Nom de naissance	Prénoms	Nom d'usage	Né(e) le	Médecin traitant DMP	Dernier accès le
MAJEU	MAJEU	ANNAIS	MAJEU	24/01/1995		25/01/2023
MARTIN	MARTIN	AURELIE	MARTIN	16/05/1980	Oui	25/01/2023
SWANN	SWANN	SWANN	SWANN	09/04/1945		25/01/2023
QUEBEC	QUEBEC	YVES	QUEBEC	21/11/1915	Oui	24/01/2023
PIERRE	PIERRE	PIERRE	PIERRE	01/01/1972		20/01/2023

Vous ne pouvez ouvrir qu'un seul DMP à la fois.

6

Pour chaque patient une autorisation est nécessaire si c'est la première connexion. Elle est à renouveler si l'accès date de plus de 6 mois.



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Bouches-du-Rhône



Insérez la carte Vitale du patient dans votre lecteur



Cliquez sur le bouton « Lire la carte Vitale » depuis la page **Mes patients** :



La page **Recherche de patient** est affichée, sous la forme d'une liste des bénéficiaires (ouvrant et ayants droit) trouvés sur la carte :

[Mes Patients](#) » Recherche de patient

Recherche de patient

Afin de fiabiliser l'identification du patient et l'accès à son DMP, vous avez en visibilité les traits d'identité INS et ceux présents dans le DMP. L'accès au DMP indique que vous validez l'identification du patient.

Personne(s) présente(s) sur la carte Vitale

Informations Carte Vitale	INS	Identité INS	Identité DMP	Etat du DMP
		Matricule INS : 2770763220829 18 Nom de naissance : NESSI Prénoms de naissance : RUTH ISABELLE Date de naissance : 14/07/1977 Sexe : F	Matricule INS : 2770763220829 18 Nom de naissance : NESSI Nom usuel : DE VINCI Prénoms : RUTH Date de naissance : 14/04/1977 Sexe : F	Accéder au DMP
		Matricule INS : 1100063220830 60 Nom de naissance : NESSI Prénoms de naissance : MICHELANGELO ANTHONY Date de naissance : 07/08/2010 Sexe : M	Matricule INS : 1100063220830 60 Nom de naissance : NESSI Nom usuel : NESSI Prénoms : MICHELANGELO Date de naissance : 07/08/2010 Sexe : F	
		Matricule INS : 1100063220831 59 Nom de naissance : DE VINCI Prénoms de naissance : DONATELLO THIERRY MICHEL Date de naissance : 07/08/2010 Sexe : M	Matricule INS : 1100063220831 59 Nom de naissance : NESSI Nom usuel : DE VINCI Prénoms : DONATELLO Date de naissance : 07/08/2010 Sexe : M	Accéder au DMP

AJOUTER UN DOCUMENT AU DMP

Depuis l'onglet « Récapitulatif » ou « Documents », vous pouvez :

- Joindre un fichier (pdf, jpg, txt, etc.)
- ou rédiger le compte rendu en ligne

Il y a des options complémentaires telles que :

1. La visibilité pour le patient et ses représentants

- ☐ Vous pouvez rendre visible le document : pour le patient, les représentants légaux...; masquer un document si nécessaire et ajouter un commentaire

2. Les alertes à configurer pour les nouveaux ajouts de documents

- ☐ Vous pouvez être informé par mail ou SMS lors de l'ajout de documents dans un DMP en activant dans l'onglet Paramétrages > Adresse de réception des alertes , ou directement depuis le DMP du patient

[Vous pouvez suivre le tuto suivant :
Démonstration – Dossier médical partagé](#)

Comment ajouter un document ?



Vous pouvez ajouter un document dans un DMP en le rédigeant en ligne ou en sélectionnant un fichier présent sur votre ordinateur ou sur un support externe à condition qu'il soit au format jpg, txt, pdf, rtf, tif ou tiff.



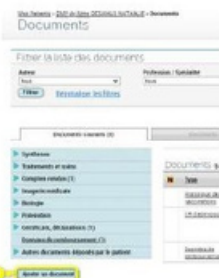
Pour accéder à la page d'ajout de document :

1. Cliquez sur le lien « Ajouter un document » depuis la page Récapitulatif du DMP du patient



ou

Cliquez sur le bouton « Ajouter un document » situé en bas à gauche de la page Documents du DMP du patient



Mes Patients > DMP de Mme MAJEUR ANAIS > Documents > Ajouter un document

Ajouter un document

Contenu du document

* Champs obligatoires

Joindre un fichier ou rédiger un document

☒ Joindre un fichier (Max 5 Mo) ☐ Rédiger un document (texte libre)

Joindre un fichier (Taille maximum : 5 Mo, formats acceptés : jpeg, jpg, txt, pdf, rtf, tif, tiff)

Choisir un fichier Aucun fichier choisi

Type du document *

Titre *

Date du document *

12/10/2022

Commentaire lié au document (1000 caractères max.)

0/1000

Événement / acte associé au document

Date de début *

12/10/2022

Date de fin

Exemple : Dates d'hospitalisation

Date de l'événement ou de l'acte associé

Auteur du document

Cadre d'exercice

Ambulatoire

Situation d'exercice

Médecin / CABINET MEDICAL MEDCAB0025899 / 17 Rue DE PARIS 75009 / Cabinet individuel

Situation et cadre d'exercice de l'auteur

Confidentialité du document

☐ Document visible par toute personne autorisée à accéder aux documents du dossier de votre patient

☐ Document non visible par le patient : vous souhaitez que ce document ne soit pas visible par le patient car il nécessite une information préalable par un professionnel

☐ Document masqué aux professionnels ☒ : votre patient souhaite que ce document soit visible uniquement par son auteur et par le médecin traitant DMP

☐ Document invisible aux représentants légaux ☒ : en accord avec votre patient mineur, vous souhaitez rendre invisible un document au représentant légal pour préserver le secret de ces informations

Confidentialité du document

Ajouter

Ajout du document



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Bouches-du-Rhône

LA MESSAGERIE SÉCURISÉE DE SANTÉ (MSS)

LA MESSAGERIE SÉCURISÉE DE SANTÉ



C'est quoi ?

Un moyen simple et sécurisé pour échanger des informations médicales entre professionnels de santé.

Pourquoi ?

Simplifie, sécurise et modernise les échanges en **améliorant la coordination des soins** et du parcours de santé.

Supprime les courriers papiers.

Correspondre avec vos confrères/consœurs dans un environnement sécurisé.

Communiquer avec vos patients via votre MSS c'est possible !

Tout usager de Mon Espace Santé dispose d'une adresse de messagerie de santé formée à l'aide de son Identifiant National de Santé (INS) :



Adresse email patient :
ins@patient.mssante.fr

Celui-ci est composé de 15 caractères et correspond à son NIR.

Votre patient ne peut pas vous contacter par mail si vous n'avez pas initié une conversation avec lui. Vous pouvez clôturer une conversation avec un patient à tout moment. Pour mettre fin à une conversation, indiquez [FIN] dans l'objet du message. En majuscule avec le mot FIN entre crochets uniquement.

- ☐ **Communiquer avec son patient par messagerie sécurisée, c'est protéger ses données de santé.**

L'APPLICATION CARTE VITALE

LES AVANTAGES POUR LE PS AUJOURD'HUI



L'appli carte Vitale est **une alternative dématérialisée de la carte physique, qui continue d'exister.**

Elle est proposée sur les 2 stores iOS et Android

L'appli carte Vitale est **un portefeuille d'identité et une clé d'accès** permettant aux professionnels de santé d'accéder aux mêmes services que la carte Vitale physique : la facturation SESAM-Vitale, les télé services de l'assurance maladie, le dossier pharmaceutique (DP).

LES AVANTAGES POUR LE PROFESSIONNEL DE SANTE AUJOURD'HUI



Toujours dans
le smartphone de l'assuré



Plus de chances que vos patients aient leur carte Vitale avec leur smartphone, et donc de pouvoir faire une **télétransmission sécurisée** et de **bénéficier de la garantie de paiement**

Accès systématique
au service de droits (ADRI)



Des feuilles de soins fiabilisées grâce à l'accès systématique au service de droit ADRI en temps réel, **réduisant le risque d'erreurs et de rejets de factures.**

Mise à jour automatique des
données



Mise à jour automatique des données de l'Assurance Maladie et de l'Identité Nationale de Santé (INS) (sauf Etat Civil), lors de l'ouverture de l'appli carte Vitale.

Accès aux services de l'Assurance
Maladie



Facturation SESAM-Vitale, Téléservices intégrés AMO au logiciel, Téléservices disponibles sur Ameli Pro, DMP, Dossier Pharmaceutique (DP) du patient.

INS qualifié



L'INS est déjà qualifié, plus besoin de demander la pièce d'identité à l'ouvrant droit ! (Si l'éditeur a pris en compte la fonctionnalité)

L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE POUR LIRE L'APPLI CARTE VITALE



Pour assurer sa comptabilité avec l'appli carte Vitale, une **mise à jour du logiciel de facturation par l'éditeur** est nécessaire.

➤ **Le logiciel devra être agréé addendum 8 pour être compatible.**

Ensuite, pour pouvoir accéder aux données de leurs patients sans contact via l'appli carte Vitale, le professionnel aura besoin de se **procurer l'un des deux lecteurs suivants** :

QR Code

(E-prescription, INS, attestation TP)



- ✓ Compatible avec 100% des smartphones des assurés sociaux
- ✓ Technologie universelle pour tous les autres services INS, E-prescription et attestations de tiers payant AMC

NFC



- ✓ La lecture NFC est complémentaire à la lecture du QR Code
- ✓ Elle n'est pas accessible pour les iPhone et certains smartphones sous Android

COMMENT CONTACTER VOTRE DNS ?

Retrouvez les coordonnées de votre Délégué Numérique en Santé de secteur dans l'annuaire des DNS des Bouches du Rhône.

Cliquez sur le lien ci dessous ou flashez le QR code pour accéder directement à l'annuaire.

MON DNS & MOI



Informations de la CPTS

Complément d'informations de la part de la CPTS

Introduction : les étapes essentielles à respecter en lien avec l'accès direct

- ✓ Adresser un bilan initial et un compte-rendu des soins réalisés **au médecin traitant** (*cf. partie messagerie sécurisée, page 10 du webinar*)
- ✓ Les reporter dans le **dossier médical partagé (DMP)**, *cf. 1ère partie du webinar*
- ✓ Renseigner son propre numéro de professionnel de santé en tant que prescripteur.
- ! A défaut, les actes réalisés par l'orthophoniste sont à sa charge.

Notes prises par la CPTS pendant le webinar du DMP



Page 4 :

Le DMP est accessible via certains de vos logiciels métiers. Pour savoir si votre logiciel métier est compatible :

- voir directement avec l'éditeur,
- vérifier sur la liste des logiciels DMP compatibles référencés Segur, sur le site de l'ANS :

<https://esante.gouv.fr/offres-services/label-esante/solutions-labellisees>

A défaut, vous pouvez y accéder via le e-DMS (explications de connexion page 4).

Page 6 :

Si difficultés de connexion et/ou de configuration, contacter le DNS (Délégué numérique en Santé de secteur)

Coordonnées de votre Déléguée Numérique en Santé de secteur :

Carole ADAM (CPAM 13004 & 13005)

07 61 52 30 99 / carole.adam@assurance-maladie.fr